

## **Départs pour les Isles. Engagés de 1637 à 1660**

*Pierre Bardin*

Il est communément admis, et reconnu, que la majorité des contrats d'engagements pour aller travailler aux « Isles » et sans doute y connaître un sort meilleur, se firent dans les principaux ports du Royaume.

En revanche, il est peu connu que beaucoup d'engagements, soit de simples « brassiers », soit d'artisans confirmés dans des métiers indispensables à la mise en valeur des nouveaux territoires, furent signés chez des notaires parisiens.

Une recherche assez ancienne dans les archives du Minutier central des notaires en apporte la preuve, comme les engagements datés de 1702 pour la Compagnie Royale de Saint Domingue présentés récemment <sup>1</sup>.

Il en est d'autres bien plus anciens que nous avons découverts. Rappelons que les engagements étaient établis pour une durée de trois ans, les fameux « trente six mois ».

Le voyage était payé, les frais y afférent à la charge du nouveau maître, ainsi qu'un salaire de cent ou cent cinquante livres de « pétun » par année, payable à la fin de l'engagement.

Encore fallait-il que l'engagé ait survécu aux conditions de travail qui ne connaissaient pas encore les 35 heures et les « RTT » il s'en faut de beaucoup. Si sa robustesse avait résisté au climat, aux fatigues ou aux maladies, l'engagé pouvait soit rentrer en France, soit s'installer sur un terrain à mettre en valeur.

Les contrats étaient tous rédigés comme les contrats d'apprentissage : nom, âge, lieu de naissance, emploi, durée de l'engagement, salaire.

En voici quelques uns, présentés chronologiquement.

Un seul sera détaillé, les autres étant semblables. Les cinq premiers actes furent dressés par le notaire Leroux, entre le dix et le treize novembre 1637 <sup>2</sup>, à peine deux ans après les débuts de la colonisation en Guadeloupe, et douze ans après la prise de possession de Saint Christophe.

*Promesse de service*

*XIII Novembre 1637*

*Fut présent en sa personne Marin Flament, natif de Rouen, étant de présent à Paris, lequel a promis et promet à Cardin Estienne, serviteur domestique de honorable homme Claude Révérend, marchand bourgeois de Paris, demeurant sous les piliers des halles, paroisse Saint Eustache, à ce présent et acceptant de le servir es isles de Lamérique, soit en celles de Saint Christophe de la Garde de Louppe (sic) ou autres, à faire pétuns, coton, et autres exercices dont led. Estienne le voudra employer es dites isles pendant trois ans et demy, à compter du jour qu'il aura mis pied à terre es dites isles.*

*A cet effet sera tenu se rendre dès demain, dix heures du matin au logis dud. s<sup>r</sup> Révérend, duquel jour il commensera à être noury et défrayé aux frais et dépens dudit Estienne, et outre iceluy Estienne promet et s'oblige lui fournir par chacune année un habit, linge et souliers pareils tels et semblables que l'on donne aux autres serviteurs français servant es dites isles. Et outre luy sera donné par chacune année cent livres de pétun, bon, loyal et marchand et icelluy conduire et livrer en France à ses frais et dépens en la ville de Dieppe, ou luy payer la juste valeur dès qu'il pourrait être vendu audit lieu. A condition toutefois que faisant par led. S<sup>r</sup> Estienne en esdit Royaume la marchandise de pétun qu'il pourrait y*

<sup>1</sup> « Engagements pour la Compagnie royale de Saint-Domingue », P. Bardin, GHC 2013 article 14.

<sup>2</sup> CARAN, MC/ET/XX/225.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

envoyer avec celle appartenant aud. Flament, il arrivasse que la marchandise vinse à périr et que led. Estienne n'en puisse recouvrer aucune chose. Audit cas et en vérifiant led. dépérissement par gens dignes de foi, led. Estienne donnera décharge de lad. livraison en l'année en laquelle arriverait led. dépérissement. Car ainsi promettant, obligeant chacun en droit soy led. Flament corps et bien tenu.

Fait et passé à Paris en l'étude, l'An mil six cent trente sept, le treizième jour de Novembre. Ont signé :

Estienne

Moufle

Marin Flament

Leroux

Avant la signature de cette « promesse de service », neuf autres candidats s'étaient présentés chez le notaire maître Guillaume Leroux.

le 10 novembre :

- Urbain Gerfault natif d'Yenne en Savoie,
- Jean Pajot natif de Chartres en Beausse – il signe Johan Pageot,
- Jean Villeneuve natif de Blaye,
- Jean Langlois natif de Bar le Duc.

le 12 novembre :

- Marin Radiguet natif du pays du Mayne,
- Pierre Chevallier natif d'Evreux – ne sait pas signer.

le 13 novembre :

- Jean René natif de Beauvoir près la Forest de Lyon en Normandie – signe Johan René
- Jacques Cosfin, tonnelier de Paris – signe Coffin,
- Louis Pingault « de la même vacquation ».

A l'exception des deux derniers « alloués » (le terme apparaît) exerçant une profession indispensable pour le transport des marchandises, tous les autres n'ont que leurs bras à proposer.

Il est évidemment difficile de savoir ce qu'ils devinrent. La consultation du recensement de l'île Saint Christophe en 1671<sup>3</sup> permet de retrouver certains patronymes, sans savoir s'il y a un lien familial ou non.

### **18 mai 1649**

Cantien Ragoulleau, marchand trafiquant « *aux Isles Saint Christophe* » demeurant à Paris rue de Clairy<sup>4</sup>, paroisse Saint Eustache, a convoqué Maître Ogier notaire<sup>5</sup> pour qu'il dresse l'acte « d'union » avec Mathurin Godeffroy, demeurant lui aussi à Paris, vieille rue du Temple, lequel devra le servir en son trafic et négoce de marchandises, qu'il fait aux dites îles et ce pendant trois années, qui commenceront au dernier jour du présent mois. Mathurin Godeffroy accepte et promet le servir fidèlement.

<sup>3</sup> Recensement de l'île Saint Christophe, année 1671. Entièrement dépouillé et publié par le Centre de généalogie et d'histoire des îles d'Amérique, Paris, novembre 1982. Pour l'identification des personnes, voir plus loin.

<sup>4</sup> Rue de Cléry ?

<sup>5</sup> CARAN, MC/ET/LXXXIII/63.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

A la fin des trois années, Cantien Ragoulleau lui donnera quatre cents livres de pétun (ce chiffre est rayé et remplacé, en marge, par cinq cents). Tous les deux signent d'une belle écriture.

**14 juin 1650**

Jean de Gannes, marchand mercier à Paris, alloue son fils Jean de Gannes à Jacques Regnault, marchand et habitant de la Guadeloupe. De Gannes père a une très belle signature. Regnault appose sa marque. Notaire Leroux <sup>6</sup>.

**27 et 28 juillet 1650**

Charles Feron, compagnon orfèvre, natif de Paris, et Jacques Coustellier, garçon fourbisseur, aussi de Paris, s'engagent aux mêmes conditions envers Jacques De Blaingny, marchand forain, pour le servir pendant trois années « *aux isles de la Gardeloupe* ». Tous signent ce contrat dressé par Maître Guillard <sup>7</sup>.

**6 décembre 1651**

Contrat d'apprentissage, entre honorable homme Nicolas Legrand, contrôleur et commissaire pour le Roi, de la bûche, demeurant à Paris, île Notre Dame, paroisse Saint Louis, sur le quai D'allençon <sup>8</sup>, lequel met en apprentissage pour trois ans, à compter du jour où il arrivera dans l'île de la Martinique, son fils François Legrand, âgé de 15 ans, avec François Levasseur habitant de l'île Martinique, lequel promet lui enseigner et montrer les marchandises, trafic et négoce qu'il fait soit pour le tabac et autrement. Le jeune homme percevra 80 livres pour sa nourriture avant embarquement. Le Sr Levasseur promet lui donner 200 livres de tabac à la fin de l'apprentissage. Les signatures sont au bas de l'acte rédigé par le notaire Me Le Bert <sup>9</sup>.

**24 août 1659**

La « convention » signée ce jour-là entre « *Lebret de Nouasly* <sup>10</sup> *Ec<sup>er</sup> Sieur de Neron, gouverneur pour le Roi de l'île de la Grenade aux Indes Occidentales, de présent à Paris rue de Cléry en la maison où pend pour enseigne l'image Notre Dame de Cléry* », et le sieur Pierre Le Cocq, porteur de charbon et marchand fruitier, rue Guérin Boisseau, est la seule de ce genre ne nous ayons trouvé et laisse perplexe sur sa finalité.

En effet, le S<sup>r</sup> Neron accepte de prendre ce jour « *en la maison dud. Le Cocq, sa fille Catherine et de la faire conduire jusques au port de Dieppe, pour la faire embarquer dans le vaisseau du Capitaine de Senne, pour la mener jusques à l'isle Martinique ou Gardeloupe où elle abordera s'il plait à Dieu et Notre Dame.[...] Ledit Sr Neron sera tenu la prendre avec lui et en avoir un soin particulier pendant sa vie, lui procurer même un parti et la pourvoir par mariage avec le plus d'avantages que se pourra et enfin lui procurer tout le bien et utilité qu'il pourrait faire pour une personne qui lui appartient.*

---

<sup>6</sup> CARAN, MC/ET/XX/273.

<sup>7</sup> CARAN, MC/ET/CV/796.

<sup>8</sup> Le père occupe une place très importante. Tous les bois pour Paris étaient déchargés sur ce quai. Il en reste une trace de nos jours avec la rue de la Bûcherie parallèle au quai Montebello.

<sup>9</sup> CARAN, MC/ET/LXXII/17.

<sup>10</sup> Orthographe de la signature « de Noually ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Pour faire tout ce que dessus, par led. s<sup>r</sup> Neron à ses frais et dépens, même sur les vivres et autres choses nécessaires pour la subsistance de ladite fille de telle sorte qu'elle ne soit délaissée ».*

Cette promesse est faite moyennant la somme de cent livres, sur laquelle Noually reconnaît et confesse avoir reçu du S<sup>r</sup> Le Cocq cinquante livres. Pour les cinquante livres qui restent Le Cocq promet d'aller les payer au S<sup>r</sup> Neron, en lui rapportant un certificat en bonne et due forme, en la ville de Dieppe embarquement de sa fille. Faute de quoi, le S<sup>r</sup> Neron dans un mois d'aujourd'hui, sera tenu restituer les cinquante livres.

Les signatures sont apposées en présence des notaires David et son confrère Daubenton<sup>11</sup>.

Il apparaît que la jeune Catherine Le Cocq, âgée certainement de 14 ou 15 ans, a été vendue pour servir de domestique. Qu'est-elle devenue ? Impossible de le savoir sauf découverte inattendue dans l'une des îles citées. On pourra peut-être imaginer que c'est elle l'épouse de Jean Lemercier, habitant maître de case, à l'île Saint Christophe en 1671. Le seul défaut de cette hypothèse est que la dame se prénomme Pétronille et non Catherine. Il n'est pas interdit de croire que la jeune fille a pu, comme l'a promis le S<sup>r</sup> Neron, trouver un beau parti et, qui sait, être à l'origine d'une descendance parvenue jusqu'à nos jours en Martinique ou en Guadeloupe.

### **octobre/novembre 1660**

**Messire Charles Houel**, chevalier, seigneur et gouverneur de la Guadeloupe en Amérique, présent à Paris, logé rue du Cimetière, paroisse Saint André des Arts, va convoquer le notaire Maître Claude de Troyes<sup>12</sup> afin de dresser des conventions d'engagements pour une durée de trois ans, à des candidats au départ qui iront faire les vacations de leur métier en Guadeloupe. Les modalités de logement, de voyage, d'habits, etc, nous sont connues. Les trois années commenceront quatre mois après leur arrivée, et seront payées cent livres de sucre par année. Le départ se fera quand il plaira au seigneur Charles Houel. Précisons que les actes sont rongés par l'humidité, rédigés « à la va vite », et donc peu aisés à décrypter.

16 octobre

- François Alfroy, tailleur de pierres, demeurant rue de Cléry à Paris. Son père est maître tapissier,
- Jean Regnault, aussi tailleur de pierre, demeurant rue du Chantre. Chacun signe.

25 octobre

- Jacques Legrand, charpentier, demeurant à Paris. Apparemment ne sait pas signer. Il semble qu'au dernier moment des difficultés se présentent. L'acte est difficile à lire.

28 octobre

- Claude Hubert, tailleur de pierres, de Paris, sous les piliers des halles. Signe.

29 octobre

- Jean Davanne, tailleur de pierres, à Paris rue Saint Nicolas. Son père Nicolas aussi tailleur de pierres est caution. Signatures

10 novembre

- Jean Ranois ou Ranoir, dit La fleur, tailleur de pierres. Son père Pierre Ranois, sieur dit La fleur, lieutenant général des mineurs de l'artillerie est caution. Signatures

11 novembre

---

<sup>11</sup> CARAN, MC/ET/LXIX/15.

<sup>12</sup> CARAN, MC/ET/CXXII

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Pierre Davanne, tailleur de pierres, à Paris rue Saint Nicolas du Chardonnet. C'est le frère de Jean qui a signé le 29 octobre.
- Philippe Brusle, archer, greffier de la prévôté générale des monnaies, maréchaussée de France, à Paris rue Montmartre, engage son fils Hugues Brusle comme domestique de Charles Houel. Cet acte est signé à l'étude du notaire. Le jeune homme reçoit soixante livres pour ses frais. Signent Brulle

12 novembre

- Théophraste du Puis, chirurgien à Paris rue du chevalier du Guet. Ses émoluments sont plus importants. Ils seront de 1.500 livres de sucre au terme des trois années. Pierre Galbrun, courrier ordinaire du Roi se porte caution. Signe Dupuys

16 novembre

- François Lhomme, charpentier à Paris, rue Saint Martin. Ne sait pas signer et appose sa marque.

18 novembre

- Louis Raffy, canonnier et artificier de l'artillerie à Paris, rue de la Verrerie. Pierre Ranoir, lieutenant général de l'artillerie de France est caution.

20 novembre

- Jacques du Bouillye et Pierre de La Salle, confiseurs à Paris rue Zacharie. Le S<sup>r</sup> du Bouillye recevra neuf cents livres de sucre au terme des trois années, et de La Salle mil cinq cents. Leurs cautions sont assurées par Laurent Fabre, tailleur d'habits, et Etienne Naude, marchand hôtelier. Suivent les signatures.

Il faut redire que ces actes sont difficiles à lire, car très longs et comportant des précisions que ce dernier acte, mieux rédigé permet d'éclaircir. Charles Houel n'improvise pas. Avant le départ, il paye à chacun vingt écus. Dans l'île, il promet de payer de 6 mois en 6 mois en deniers comptants ou en sucre, évalué entre les parties 3 sols la livre, dont les premiers six mois escheront six mois après leur arrivée sur l'île.

Maître Claude de Troyes semble être le notaire particulier de Charles Houel et de son beau-frère Pierre Hinselin, lieutenant général de la Guadeloupe. En effet, ce dernier présent à Paris en 1662, demeurant lui aussi rue du Cimetière, paroisse Saint André des Arts, engagera, le 26, Pierre Ruillier à l'origine d'une des plus nombreuses familles de la Guadeloupe, ainsi que Jean et Claude Gerry, tous trois charpentiers <sup>13</sup>.

Ce même notaire recueillera dans ses minutes les plaintes et les protestations de Charles Houel « Seigneur Propriétaire » de l'île contre sa sœur Magdelaine épouse de Jean de Boisseret, eux-mêmes propriétaires, notamment lors du rachat de l'île par le Roi <sup>14</sup>. L'étude de Me Claude de Troyes se trouvait à cette époque rue Saint André des Arts.

D'autres engagements vont être effectués chez le notaire Marion <sup>15</sup>. Son étude se situait rue des Deux ponts, île Notre Dame, la plus proche des engagistes qui habitaient quai de la Tournelle.

Le frère de Charles Houel, Robert, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, lui aussi propriétaire dans l'île, engage le 25 octobre 1662 :

- Jean Loyer, compagnon pâtissier, à Paris île Notre Dame,

---

<sup>13</sup> CARAN, MC/ET/CXXII/1662 et, sur cette famille Ruillier, le n° spécial GHC septembre 1990 « La famille RUIILLIER et ses alliés, 12 générations en Guadeloupe », *H. Voillaume*.

<sup>14</sup> GHC n°19, septembre 1990 « 1660 : Les Caraïbes sur les bras ! », *P. Bardin*, et GHC 2013, article 12 « Grabuge à la Guadeloupe, Houel et les Boisseret », *P. Bardin*.

<sup>15</sup> CARAN, MC/ET/XII/130.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Claude Chambard, charcutier à Paris, pour trois années.

L'engagement est effectué par Claude Godet dit La Chapelle, homme d'affaires de Robert Houel. Ils percevront cent cinq livres de gages, et nourris comme serviteurs domestiques. Très belles signatures.

Le 6 novembre

La sœur de Charles Houel, Magdelaine veuve de feu M<sup>r</sup> Jean de Boisseret, absente, fait engager par le S<sup>r</sup> Claude Godet dit La Chapelle son homme d'affaire :

- Eloy Gerry et Toussaint Thomas compagnons charpentiers qui reconnaissent s'être « alloués » pour trois ans. Leurs gages seront de cent vingt livres. Ils seront logés et nourris comme domestiques serviteurs. Eloy Gerry ou Jerry signe. Thomas ne sait ni lire ni écrire.
- Charles et Nicolas de Lonny, fruitiers pâtisseries. Les signatures sont très élégantes. Salaire : 60 livres par an.
- Adrien Legrand, compagnon charpentier. Même salaire.

Le 7 novembre

- Pierre Thiot et René Rimbault, compagnons charpentiers. Ne savent pas signer. Leur caution est celle de Mathurin Thiot, charpentier à Paris et leurs gages seront de cent cinquante livres par an.

Quel fut le sort de ces partants ? Les recensements de population voulus par Colbert dans tout le royaume et donc dans les colonies, permettent parfois de trouver la présence définitive dans l'île de l'un d'entre eux, Pierre Ruillier, ayant de surcroît fondé une famille parvenue jusqu'à nous.

Tous ces recensements, très précis, comportent une lacune de taille, l'absence totale des biens en hommes, engagés ou esclaves, de Charles Houel. Nous en ignorons le pourquoi<sup>16</sup>. Pourtant des 400 esclaves de l'habitation, un nom est parvenu jusqu'à nous. En effet, après la mort de leur mère Anne Hinselin en 1685, Olivier Houel cède à son frère Charles l'esclave Bisdari. Clin d'œil ironique de l'Histoire, lorsqu'on sait que ce nom a été donné au lieu où sont conservées les Archives de la Guadeloupe<sup>17</sup>.

Pour la suite à donner à ces engagements, nous savons que le très riche dépôt généalogique qui se trouve avec modestie et compétence sous le sigle « NDLR » saura y répondre.

### **Essai d'identification**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

NDLR a fait la recherche pendant des heures dans tous ses dépouillements, relevés et bases de données pour un résultat médiocre.

Voici les tentatives d'identification. Pour plus de facilité nous reclassons les personnes par ordre géographique et alphabétique et non chronologique, en voyant

---

<sup>16</sup> Les recensements étaient faits dans un but fiscal, pour déterminer quels étaient ceux qui « payaient droit » et de quel montant. La maison de Houel et celles de ses sœur et frère n'y étant pas assujetties n'étaient pas recensées. Il est intéressant par ailleurs de remarquer les métiers de leurs engagés : ceux destinés à construire bâtiments et forts (tailleurs de pierre, charpentiers), ceux qui serviraient dans les milices ou les formeraient (archer, canonnier et artificier), le chirurgien pour soigner les blessés, sans négliger les agréments de la vie (confiseur, pâtissier, charcutier) ! NDLR

<sup>17</sup> GHC 213, avril 2008, « L'esclave BILDARI », P. Bardin.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

d'abord les engagistes puis les engagés. Nous commençons par les 10 premiers présentés dans l'article, ceux qui, dès 1637, sont engagés pour « *les isles de Lamérique, soit en celles de Saint Christophe de la Garde de Louppe ou autres* ». Puis nous passerons à ceux destinés par la suite à d'autres îles précisées, Saint Christophe et Martinique d'abord, et terminerons par les plus nombreux, ceux de la Guadeloupe.

### **Novembre 1637, pour les îles de l'Amérique**

#### Engagiste

Cardin ESTIENNE, de Paris

Des ESTIENNE à Saint Christophe et Sainte Croix mais descendant de Guillaume, pas de Cardin.

#### Engagés

Pierre CHEVALLIER, d'Evreux <sup>18</sup>

Plusieurs Pierre CHEVALLIER au XVIIe siècle à la Martinique dont l'un au Prêcheur, marié en 1660, avec 5 enfants et un gendre ; 18 nègres et 8 petits <sup>19</sup>.

Jacques COFFIN, tonnelier de Paris

Néant au XVIIe siècle à la Martinique, Guadeloupe, Saint-Christophe <sup>20</sup>.

Marin FLAMENT, de Rouen <sup>21</sup>

Néant.

Urbain GERFAULT, de Savoie

Néant. Le patronyme est bien savoyard : un Louis Valentin GERFAUD, 20 ans, né en Savoie, s'embarquera au Havre pour Saint-Domingue le 17/06/1726.

Jean LANGLOIS, natif de Bar le Duc <sup>22</sup>

Plusieurs Jean LANGLOIS au XVIIe siècle à la Martinique et à la Guadeloupe.

Jean PAJOT, de Chartres <sup>23</sup>

Un famille PAJOT à Saint Christophe passée ensuite à la Guadeloupe mais c'est celle de Georges PAJOT, de La Rochelle x Catherine Le Lièvre, parents de 6 enfants <sup>24</sup>.

Louis PINGAULT, tonnelier de Paris

Néant.

Marin RADIGUET, du Maine

Néant.

Jean RENÉ, de Beauvoir près la Forest de Lyon <sup>25</sup>

Néant.

Jean VILLENEUVE, de Blaye <sup>26</sup>

Néant.

---

<sup>18</sup> Eure, 27.

<sup>19</sup> Personnes et familles à la Martinique au XVIIe siècle, *J. Petitjean Roget, E. Bruneau-Latouche*. Ce livre a été systématiquement consulté pour les engagés de la Martinique ; nous ne le répèterons pas.

<sup>20</sup> Recherche systématique pour les trois îles. Nous ne le répèterons pas.

<sup>21</sup> Seine Maritime, 76.

<sup>22</sup> Meuse, 55.

<sup>23</sup> Eure et Loir, 28.

<sup>24</sup> Ancêtres antillais n° 12, novembre-décembre 1978, *B. et Ph. Rossignol*.

<sup>25</sup> Beauvoir en Lyons, Seine Maritime, 76 (près Lyons la Forêt, Eure, 27).

<sup>26</sup> Gironde, 33.

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## **Pour Saint Christophe ou la Martinique**

### Engagistes

LEBRET de NOUASLY Ec<sup>er</sup> S<sup>r</sup> de Neron, gouverneur pour le Roi de l'île de la Grenade, août 1659

Philibert (ou Philbert) de NOUAILLY (ou NOUALLY) sieur de LATOUR de NERON, gentilhomme bourguignon, avait été nommé gouverneur de la Grenade par la Compagnie en 1645 avec mission de la peupler mais en 1647 il n'y était toujours pas parti et en 1649 c'est Duparquet qui prit possession de l'île, ce qui explique que, même avec le titre de gouverneur pour le roi de la Grenade, c'est pour la Martinique ou la Guadeloupe qu'il compte partir <sup>27</sup>. Ce document nous donne son nom patronymique de LEBRET.

LEVASSEUR François, habitant de l'île Martinique, décembre 1651

Serait-ce François LE VASSOR, fils de Jacques conseiller au parlement de Paris, né en 1625, arrivé à la Martinique en 1645, enseigne puis capitaine de milice, conseiller au conseil souverain, à l'origine de la famille LE VASSOR de LA TOUCHE (PRÉVILLE, BEAUREGARD, etc.) ? <sup>28</sup>

Cantien RAGOULLEAU, marchand trafiquant Saint Christophe, mai 1649

Néant.

### Engagés

Mathurin GODEFFROY (Saint-Christophe) 18 mai 1649

Plusieurs GODEFROY au XVII<sup>e</sup> siècle à Saint Christophe, à la Martinique et à la Guadeloupe mais pas de Mathurin

LE COCQ Catherine fille de Pierre, porteur de charbon et marchand fruitier (Martinique ou Guadeloupe), 29 août 1659

Plusieurs LE COQ au XVII<sup>e</sup> siècle à la Martinique mais pas de Catherine. Nous avons bien la trace d'une Catherine LE COQ, épouse d'Adrien QUIQUENS, mais c'est le fils du couple, maître charpentier né à Autrechain en Flandre, qui part pour la Guadeloupe et se marie en 1681 à Capesterre.

LEGRAND François, 15 ans, fils de Nicolas, contrôleur et commissaire pour le Roi, de la bûche (Martinique), 6 décembre 1651

Plusieurs LEGRAND au XVII<sup>e</sup> siècle à la Martinique, à Saint Christophe, à la Guadeloupe mais pas de François. Un François LEGRAND recensé à Marie Galante, arrivé en 1665, mais c'est un soldat de 22 ans natif de Picardie.

## **Pour la Guadeloupe**

### Engagistes

Jacques De BLAINGNY, marchand forain, juillet 1650

En 1664 Jacques BLAINGNY, 30 ans, est recensé avec Marin LAURENT, 24 ans, et Sébastien INDE, 21 ans, à la montagne Saint Louis ; ils n'ont qu'une négresse de 40 ans, Marie.

Jacques REGNAULT, marchand et habitant de la Guadeloupe, juin 1650

---

<sup>27</sup> L'histoire de l'Isle de Grenade en Amérique », *Jacques Petitjean Roget*, intro p. 13-14 et note p. 46 ; réf. F/2a/13 f° 65, 237, 73).

<sup>28</sup> Personnes et familles à la Martinique, op. cit. Voir sur cet engagement GHC nouvelle série 6, 2<sup>e</sup> trimestre 2012.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 24 septembre 1670 Jacques REGNAULT fait partie des acquéreurs des « neiges de choix » et autres à la Guadeloupe (G1/469 f° 113-116) : 2 mâles et 1 vieille pour 6666 livres. Dans le recensement de 1664 il est à la montagne de Bellevue, âgé de 46 ans, avec sa femme Catherine RICHIÉ, 37 ans, 2 filles et 1 fils. Dans celui de 1671 ils sont toujours montagne de Bellevue, compagnie colonelle, avec 3 fils et 4 filles ; ils n'ont pas d'engagés mais possèdent : 2 nègres, 3 négresses, 1 négrillon et 1 négritte ; 1 mousqueton, 2 pistolets ; 3 chevaux, 2 bœufs, 3 vaches, 3 veaux<sup>29</sup>.

Et, « qu'on ne présente plus »,

Charles HOUEL, octobre novembre 1660

Madeleine HOUEL veuve BOISSERET, novembre 1662

Robert HOUEL, octobre 1662

### Engagés

François ALFROY, tailleur de pierres, fils d'un maître tapissier, Paris, 16 octobre 1660

François ALFROY et sa femme Marie DUPONT, sans enfants, sont recensés en 1671 à Capesterre, compagnie de La Morandière : catholiques ; 1 nègre, 2 négresses ; 2 fusils et 1 pistolet ; 1 bœuf, 1 vache, 2 veaux.

Hugues BRUSLE (signe BRULLE) fils de Philippe, archer, greffier de la prévôté générale des monnaies, maréchaussée de France, à Paris, 11 novembre 1660

Néant.

Claude CHAMBARD, charcutier à Paris, 25 octobre 1662

Néant.

Jacques COUSTELLIER, garçon fourbisseur, de Paris, 28 juillet 1650

Néant.

Jean DAVANNE, tailleur de pierres, fils de Nicolas id., Paris, 29 octobre 1660

Pierre DAVANNE, tailleur de pierres, à Paris, frère de Jean, 11 novembre 1660

Néant.

Jacques DU BOUILLIE, confiseur à Paris, 20 novembre 1660

Néant.

Théophraste DU PUIS (signe DUPUY), chirurgien à Paris, 12 novembre 1660

Nombreux Dupuy et Dupuy ; pas de Théophraste.

Charles FERON, compagnon orfèvre, de Paris, 27 juillet 1650

Néant.

Jean De GANNES fils de Jean marchand mercier Paris, 14 juin 1650

Néant.

Eloy GERRY (ou JERRY) compagnon charpentier, 9 novembre 1662

Rappel : Hinselin avait engagé le 26/05/1662, avec Pierre Ruillier, Jean et Claude Gerry, tous trois aussi charpentiers. Mais ce patronyme ne se retrouve plus à la Guadeloupe au XVIIe.

Claude HUBERT, tailleur de pierres, de Paris, 28 octobre 1660

En 1664 Claude HUBERT, maçon, 24 ans, au Marigot de la Capesterre, chez le sieur Lesperance.

Dans le recensement juste au dessous de Claude Hubert on trouve LE PARISIEN, menuisier, 24 ans, est-ce Jacques Legrand, charpentier, engagé le 25 octobre ?

Pierre de LA SALLE, confiseur à Paris, 20 novembre 1660

---

<sup>29</sup> Voir aussi dans les bulletins de GHC question et réponses 98-41 REGNAULT (Guadeloupe, 17<sup>e</sup>)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Un Pierre de LA SALLE, « français de nation », épouse à Pointe Noire le 7 septembre 1724 Catherine Marin ; les parents ne sont pas nommés. Il est fort douteux qu'il s'agisse du même...

Adrien LEGRAND, compagnon charpentier, 6 novembre 1662

Plusieurs LEGRAND à la Guadeloupe au XVIIe siècle mais pas d'Adrien.

Jacques LEGRAND, charpentier, demeurant à Paris, 25 octobre 1660

Le 24/09/1670 Jacques LEGRAND fait partie des acquéreurs des « neiges de choix » et autres à la Guadeloupe<sup>30</sup> : 1 jeune nègre, 1666 livres. En 1671 est recensé à la ville de Basse Terre Jacques LEGRAND, serrurier, sa femme Geneviève Lefrit, avec 1 fille, 1 serviteur artisan ; 1 nègre ; 2 pistolets, 2 épées, 2 fusils. Leur fille, Élisabeth, se marie le 20/11/1694 à Mont Carmel (père alors décédé) avec François Rue.

François LHOMME, charpentier à Paris, 16 novembre 1660

Néant.

Charles et Nicolas de LONNAY, fruitiers pâtissiers, 6 novembre 1662

En 1671 Nicolas de LAUNAY, serviteur, catholique, est recensé à la Montagne de L'Espérance, compagnie colonelle, et Charles de LAUNAY, serviteur, catholique, à Trois Rivières Dos d'Ane, compagnie de Monsieur Millet.

Jean LOYER, compagnon pâtissier, à Paris, 25 octobre 1662

Néant.

Louis RAFFY, canonnier et artificier de l'artillerie à Paris, 18 novembre 1660

En 1664 RAFFY, 28 ans, au Marigot de la Capesterre, chez le sieur Lesperance.

Jean RANOIS ou RANOIR, dit La fleur, tailleur de pierre, fils de Pierre Ranois, dit La fleur, lieutenant général des mineurs de l'artillerie, Paris, 10 novembre 1660

Néant.

Jean REGNAULT, tailleur de pierre, Paris, 16 octobre 1660

Plusieurs REGNAULT à la Guadeloupe au XVIIe siècle mais pas de Jean.

René RIMBAULT, compagnon charpentier, 7 novembre 1662

Néant.

Pierre THIOT, compagnon charpentier, 7 novembre 1662

Néant.

Toussaint THOMAS, compagnon charpentier, 6 novembre 1662

Plusieurs THOMAS à la Guadeloupe au XVIIe siècle mais pas de Jean.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>30</sup> G1/469, f° 113-116.